

1.1 - Qui est citoyen ?

Pour être citoyen à Athènes au Vème siècle avant J-C, plusieurs conditions sont nécessaires :

- être un homme
- être né de parents citoyens, c'est le droit du sang
- être inscrit dans un dème, c'est le droit du sol
- avoir 18 ans
- avoir achevé les 2 ans de service militaire (à 20 ans on possède tous les droits)

Certains habitants d'Athènes ont des droits alors qu'ils ne remplissent pas forcément toutes les conditions pour être citoyen.

« Le citoyen au sens strict, aucun caractère ne le définit mieux que la participation à l'exercice des pouvoirs de juge et de magistrat » (Aristote) => les droits accordés aux citoyens sont majoritairement politiques comme l'exercice des pouvoirs de juge et de magistrat.

La citoyenneté implique des devoirs :

- défendre la cité : le citoyen est nécessairement un soldat.
- le culte civique, celui d'Athéna, permettait à la cité de s'assurer des protections, c'était un devoir civique comme un autre. Les prêtres étaient élus pour un an, comme les magistrats, ils devaient rendre des comptes auprès de la boulè. (*Ne pas respecter les dieux, les offenser c'était porter atteinte à la cité.*)

1.2 - Comment fonctionne la démocratie ?

A Athènes, seuls les 42 000 citoyens votent, ou participent à la vie politique. Ils élisent les stratèges de la cité et tirent au sort les membres de la boulè, de l'héliée, ou les autres magistrats...ou encore votent l'exil de l'un des leurs (**ostracisme**). La démocratie repose sur certains principes, comme l'égalité entre les citoyens : lorsqu'ils votent, les citoyens représentent chacun une voix, ils sont égaux devant la loi, **c'est l'isonomie**.

A Athènes, le pouvoir est donc entre les mains du peuple, celui-ci contrôle toutes les institutions athéniennes, car c'est le peuple qui choisit leurs membres. : **c'est une démocratie directe. (Compléter avec l'organigramme)**

« Mettons le peuple au pouvoir, car seule doit compter la majorité »
(Hérodote)

Les citoyens sont tous égaux car ils peuvent tous être désignés ; le misthos (indemnité versée au citoyen lorsqu'il occupe des fonctions au service de la cité) mis en place par Périclès en 451 avant notre ère permet au plus grand nombre de participer aux affaires de la cité.

Plusieurs instruments étaient utilisés par les citoyens :

- l'ostrakon qui servait à graver le nom du citoyen visé pour par l'ostracisme.
- Les jetons permettaient aux juges, secrètement de condamner ou d'acquitter un Athénien
- La clepsydre indiquait quant à elle, le temps de parole de chaque intervenant au tribunal de l'héliée.

1.3 - Les limites de la démocratie

Au Ve siècle avant J-C, bien que la démocratie athénienne connaisse un grand rayonnement, elle possède des limites.

Comme on peut le voir avec le doc 3 page 43, les citoyens constituent une minorité des habitants de la cité, seulement 42 000 pour 380 000 habitants. (dont 130 000 esclaves, 120 000 métèques, 88 000 femmes et enfants de citoyens)

D'après Aristote il y a des citoyens "incomplet" ce sont les femmes et enfant de citoyens et les vieillards anciennement citoyens. D'après lui les vrais citoyens sont ceux qui peuvent participer à l'exercice des pouvoirs de juge et de magistrats.

La démocratie n'est pas tout le temps juste, on le remarque à la page 39 avec une peinture (d'une coupe attique) où l'on voit la déesse Athéna. Cette scène représente la désignation des juges et magistrats par tirage au sort effectué par les citoyens athéniens. Cela montre le hasard qui ne prend pas en compte les compétences afin d'être désigné par tirage au sort. De plus la démocratie directe suppose la présence active et régulière des citoyens Or celle-ci est difficile pour les paysans éloignés de la Ville ou pour ceux qui ne peuvent se permettre de perdre une journée de travail. En réalité, les citoyens riches et éduqués formés à l'art de la parole, la rhétorique, exerçaient en réalité le pouvoir **(voir la biographie de Périclès)**